



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
massif des Pyrénées

Toulouse, le
6 juin 2019

"Pastoralisme et ours": le préfet coordonnateur de massif annonce des mesures concrètes

Ce jeudi 6 juin, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur de massif des Pyrénées, a présenté aux représentants de la profession agricole, aux associations et aux élus locaux, la feuille de route «ours et pastoralisme» élaborée conjointement par le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

Les représentants des administrations centrales, Thierry Vatin, directeur de l'Eau et de la Biodiversité et Sébastien Bouvatier pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, étaient présents à Toulouse aujourd'hui pour cette réunion.

Contacts Presse

Élise LAFON
☎ 06.81.10.18.78
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

Gaëtan DELAGNES
☎ 07.77.94.26.07
☎ 05.34.45.34.77

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Cette feuille de route est le résultat d'échanges engagés le 11 mars dernier avec l'ensemble des acteurs, dont de nombreuses propositions sont reprises. Elle propose des mesures concrètes qui permettent à la fois des avancées claires pour faire diminuer la prédation, accompagner le pastoralisme et garantir la préservation des conditions d'un développement de la biodiversité pyrénéenne.

Parmi les principales mesures concrètes présentées par le préfet :

- l'État affirme que, dans les conditions actuellement connues de l'état de conservation de la population d'ours, il n'engagera pas de nouvelle réintroduction, sauf en cas de mortalité, notamment liée à une cause anthropique ;
- La mise en place d'un dispositif d'effarouchement graduel des ours pour les estives qui font l'objet d'une prédation ursine, en dépit de l'utilisation de mesures de protection des troupeaux. Ces actions d'effarouchement bénéficieront d'un appui technique dédié de l'État (Office National de la Chasse et de la Faune sauvage) ;
- la revalorisation de l'indemnisation des pertes subies par les éleveurs du fait de la prédation de l'ours ;
- un accompagnement financier renforcé des éleveurs par le déploiement des mesures de protection des troupeaux.

Plusieurs autres mesures d'application immédiate ont été annoncées:

- la mise en place dès aujourd'hui, d'un système d'alerte gratuit par sms. En s'abonnant sur le site info-ours.com, les éleveurs, bergers et élus, pourront recevoir des alertes sms contenant des informations sur la localisation des ours ;

Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués

- des équipements de radios téléphones portatifs seront financés dès 2019 dans les zones blanches soumises à la prédation ;
- des abris pastoraux sont financés par l'État pour améliorer les conditions de gardiennage dans les estives les plus prédatées, en plus du soutien renforcé de l'État au déploiement des mesures de protection (bergers, parcs et chiens) ;
- le financement de bergers d'appui en plus grand nombre.

Le préfet a confirmé sa volonté de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et annoncé la création prochaine d'un groupe «pastoralisme et ours» qu'il constituera à l'échelle du massif pour suivre la mise en œuvre des actions et pour dresser un bilan avant la fin de l'année.